

Comité du programme et budget

Trente-sixième session
Genève, 19 – 23 juin 2023

LISTE DES DÉCISIONS

Document établi par le Secrétariat

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR OUVERTURE DE LA SESSION

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Document WO/PBC/36/1.

Le Comité du programme et budget (PBC)

- *a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/36/1 Prov.2),*
- *a décidé d'examiner la question de la durabilité dans le contexte de la passation des marchés, d'étudier l'impact potentiel de cet examen sur le Règlement financier et son règlement d'exécution et de prendre les mesures appropriées, le cas échéant, lors de la trente-septième session du PBC.*

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF
INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS)

Document WO/PBC/36/2.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (documen WO/PBC/36/2).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSITIONS DE REVISION DU MANDAT ET DE LA PROCEDURE DE SELECTION DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI

Document WO/PBC/36/3.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI

- i) d'approuver les propositions de modification de la procédure de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (annexe IV du Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution) figurant en annexe du document WO/PBC/36/3 et*
- ii) d'approuver la proposition de modification du mandat de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (annexe III du Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution) figurant en annexe du document WO/PBC/36/3.*

Document WO/PBC/36/10.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver les propositions de modification du mandat de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), qui figurent dans l'annexe I du document WO/PBC/36/10.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

Document WO/PBC/36/4.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document WO/PBC/36/4).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

Document WO/PBC/36/5.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/PBC/36/5).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2022; ETAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 AVRIL 2023

- a) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ETATS FINANCIERS POUR 2022

Document WO/PBC/36/6.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le "Rapport financier annuel et états financiers de 2022" (document WO/PBC/36/6).

- b) MISE A JOUR SUR LES PLACEMENTS
- c) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 AVRIL 2023

Document WO/PBC/36/7.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'“État de paiement des contributions au 30 avril 2023” (document WO/PBC/36/7).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR **RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES**

Document WO/PBC/36/INF/1.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR **MISE A JOUR DU MECANISME VISANT A IMPLIQUER DAVANTAGE LES ÉTATS MEMBRES DANS L'ELABORATION ET LE SUIVI DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET**

Document WO/PBC/36/11.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le mécanisme actualisé décrit aux paragraphes 10 à 16 et exposé à l'annexe du document intitulé “Mise à jour du mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme de travail et budget” (document WO/PBC/36/11) avec l'ajout ci-après au paragraphe 13 : “En outre, après la publication des documents du PBC, le Secrétariat répondra à toutes les questions écrites des États membres dans un délai d'une semaine à compter de la réception de ces questions dans un document de questions-réponses qui sera publié sur le site Web du PBC”.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR **PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2024-2025**

Document WO/PBC/36/8.

1. *Le Comité du programme et budget (PBC), après avoir achevé son examen complet du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025, est convenu des modifications ci-après telles qu'elles figurent à l'annexe I :*

- i) *suppression des ODD et adjonction du logo des ODD dans la Maison de la stratégie (page 8);*
- ii) *djonction d'un nouveau point relatif aux technologies vertes dans le cadre du pilier stratégique n° 3 (page 13);*
- iii) *adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution relatif aux transferts de technologie au titre du résultat escompté n° 3.3 (page 13);*
- iv) *modification de la troisième priorité au titre du pilier stratégique n° 4 (Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes) (page 13);*
- v) *adjonction d'une note de bas de page relative au premier point dans le cadre du pilier stratégique n° 4 (page 13);*

- vi) *modification de l'indicateur d'exécution relatif au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 14);*
- vii) *modification de la priorité relative à la parité hommes-femmes et à la répartition géographique équitable (page 15);*
- viii) *adjonction d'un nouveau point sous la section "Fondation" (page 15);*
- ix) *adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution au titre du résultat escompté n° 5.1 (page 15);*
- x) *adjonction d'un nouveau texte sur la parité hommes-femmes au titre de la stratégie de mise en œuvre relative au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 21);*
- xi) *modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence (page 50);*
- xii) *adjonction d'un indicateur d'exécution relatif aux CATI au titre du résultat escompté n° 4.4 (page 60);*
- xiii) *adjonction d'un nouveau point au titre des stratégies de mise en œuvre relatif à la justice interne, à la gouvernance et à la supervision (page 67);*
- xiv) *modification des objectifs visés en ce qui concerne l'indicateur d'exécution relatif à la parité hommes-femmes (page 69).*

2. *Le PBC a prié le Secrétariat de réviser le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 (document WO/PBC/36/8), de manière à tenir compte des modifications indiquées au paragraphe 1 ci-dessus, aux fins de sa soumission à la soixante-quatrième série de réunions des assemblées de l'OMPI.*

3. *Le PBC est convenu qu'un accord avait été trouvé sur la plupart des questions et a décidé de renvoyer les quelques questions en suspens, telles qu'elles ont été examinées au cours de la trente-sixième session du PBC et consignées dans le rapport de la réunion, à la soixante-quatrième série de réunions des assemblées de l'OMPI.*

4. *Le PBC a, en outre,*

- i) *reconnu l'importance de la sécurité des données pour les projets de l'OMPI liés à l'informatique en nuage;*
- ii) *prié l'OMPI de continuer à mettre à jour et à optimiser, en temps utile, ses technologies en matière de sécurité des données, de tenir compte des préoccupations de certains États membres et utilisateurs des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI à cet égard et de leurs demandes de renforcement de l'audit interne et externe de la sécurité des données dans le cadre des projets de l'OMPI liés à l'informatique en nuage;*
- iii) *reconnu que l'OMPI continuera à procéder à des audits intégrés et à des tests de sécurité effectués par des prestataires de services externes hautement qualifiés, dans le cadre d'appels d'offres internationaux ouverts, conformément aux règles de l'OMPI en matière de passation de marchés*
- iv) *souligné l'importance de l'examen en cours par l'OCIS des rapports d'audit relatifs à la gestion de l'informatique en nuage, conformément au mandat révisé de l'Organe;*

- v) *prié le Secrétariat de renforcer le mécanisme d'établissement de rapports annuels sur les projets liés à l'informatique en nuage dans le cadre du Rapport sur la performance de l'OMPI, y compris en ce qui concerne les conclusions des audits et des tests de sécurité des données relatives à l'environnement de l'informatique en nuage de l'OMPI entrepris au cours de l'année.*

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR ÉTUDE SUR LA CREATION D'UNE ENTITE
DISTINCTE POUR L'ASSURANCE MALADIE APRES
LA CESSATION DE SERVICE (AMCS)

Document WO/PBC/36/9.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du contenu de l'étude sur la création d'une entité distincte pour l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) (document WO/PBC/36/9), en a discuté et a donné des indications au Secrétariat afin qu'une décision soit prise lors de la session du PBC de 2024.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION
DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021

Document WO/PBC/35/7, annexe.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI que l'examen du projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 figurant dans l'annexe II de la présente décision se poursuive à la trente-septième session du PBC.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES
DEUX VICE-PRESIDENTS DU COMITE DU
PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

Le Comité du programme et budget (PBC) a élu, pour ses sessions à tenir en 2024 et 2025, l'Ambassadeur Zbigniew CZECH (Pologne) président du PBC, et l'Ambassadeur Khalil HASHMI (Pakistan) et M. José Antonio Gil CELEDONIO (Espagne) vice-présidents du comité.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR CLOTURE DE LA SESSION

[Les annexes suivent]

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RÉSULTATS ET BUDGET POUR 2022-2023, Y COMPRIS LA PART CONSACRÉE AU DÉVELOPPEMENT PAR PILIER STRATÉGIQUE

Un monde où l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent, sont stimulées par la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général					
L'OMPI joue un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un écosystème mondial de propriété intellectuelle équilibré et efficace afin de promouvoir l'innovation et la créativité pour un avenir meilleur et plus durable					
	Pilier stratégique n° 1 : S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout	Pilier stratégique n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle	Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier	Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable	
Plan d'action de l'OMPI pour le développement OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout 21 644 (4 617)	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle 25 011 (5 998) 2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité 21 257 (6 985) 2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle 3 444 (1 395) 2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle 7 211 (1 194) Total PS 1 : 21 644 (4 617)	3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI 51 477 (18 240) 3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI 294 752 (5 190) 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux 3 680 (3 289)	4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement 25 518 (24 430) 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres 29 757 (19 450) 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres 43 387 (41 058) 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle 39 977 (36 143) 4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle 16 521 (15 459) Total PS 4 : 155 160 (136 540)	
	Fondation : Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés				
	Total fondation : 265 491 (-)				

– Le budget par résultat dans la Maison de la stratégie ne tient pas compte des ressources non affectées proposées de 8,2 millions de francs suisses. Le budget pour 2024-2025 tient compte des dépenses non affectées.

– Part consacrée au développement : les ressources sont qualifiées de "dépenses de développement" conformément à la définition révisée relative aux dépenses de développement (document A/55/4).

Budget total proposé pour 2024-2025 : 857 300
(Part totale consacrée au développement : 183 449)
Budget total 2022-2023 : 793 792
(Part totale consacrée au développement : 150 312)

- | | | |
|--|-------|--------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'évolution des initiatives stratégiques dans le domaine du changement climatique et de la santé (par exemple, WIPO GREEN, Pat-INFORMED, le transfert de technologies et la concession de licences). • Développer la base de données WIPO Green pour aider à déterminer le statut des brevets relatifs à des technologies vertes, y compris celles également disponibles depuis peu dans le domaine public. • Développer et diffuser des ressources pour l'appui à la technologie et à l'innovation, y compris pour l'accès à la connaissance et la mise en réseau d'experts par l'intermédiaire du programme ARDI/ASPI/R4Life. | 3 680 | GCP, IE, RND |
|--|-------|--------------|

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Nombre total de membres.	BD, RND
	Taux de dépôt.	BD, RND
	Renouvellements.	BD
	Degré de satisfaction des offices concernant les activités mondiales de coopération et d'assistance de l'OMPI assurées par le Bureau international.	PT
	Nombre de consultations des bases de données mondiales.	IP, RND
	- PATENTSCOPE.	
	- Base de données mondiale sur les marques (GBD).	
	- Base de données mondiale sur les dessins et modèles (GDD).	
	Degré de satisfaction des utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI.	IP
	Nombre de consultations du Centre de données statistiques de propriété intellectuelle.	IE
Nombre de consultations de WIPO Lex.	IE	
Degré d'utilisation des services de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et de noms de domaine de l'OMPI.	IE	
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Indice de satisfaction des clients.	IP
	Degré de satisfaction des utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle de l'OMPI concernant les services du Bureau international.	PT, BD
	Coût unitaire.	PT, BD, AFM
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	Nombre de mises en relation de chercheurs et de fournisseurs de technologies vertes par l'intermédiaire de la plateforme WIPO GREEN et de projets d'accélération.	GCP, RND
	Nombre de transferts de technologie ou de licences d'accès soutenus par les initiatives de l'OMPI en matière de santé mondiale, pour lesquels l'OMPI a facilité le volet "propriété intellectuelle".	GCP
	Nombre de consultations des publications, outils et plateformes d'appui à l'innovation et de transfert de technologie, y compris nombre de visiteurs ayant effectué un téléchargement.	IE
	Nombre de pays aidés à accéder à l'information en matière de brevets relatifs à des technologies vertes disponibles dans le domaine public en s'appuyant sur la base de données WIPO Green.	

Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable

Priorités	Budget <i>(en milliers de francs suisses)</i>	Secteur
<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement dans toute l'Organisation. Coordonner et mettre en œuvre les activités connexes en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire¹. 	4 405	RND
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des projets et programmes spéciaux au niveau national, régional et sous-régional, y compris dans les PMA, concernant la propriété intellectuelle au service du développement, notamment pour les parties prenantes les moins bien informées, telles que les jeunes, les femmes, les communautés et les PME. 	27 412	BD, CCI, GCP, IE, PT, RND
<ul style="list-style-type: none"> • Diriger la mise en œuvre du plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes et collaborer avec d'autres institutions du système des Nations Unies². 	963	PT
<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des outils et des conseils législatifs pour aider les États membres à mettre en place et à appliquer une législation et des politiques dans les différents domaines liés à la propriété intellectuelle. 	12 903	BD, CCI, GCP, IE, PT

¹ L'état d'avancement de la mise en œuvre des activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire feront l'objet d'un rapport annuel dans le cadre du Rapport sur la performance de l'OMPI.

² Telles que le CCI, la CNUCED et ONU Femmes.

<ul style="list-style-type: none"> Publier des publications phares telles que l'Indice mondial de l'innovation, le Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde et les études sur l'économie créative. 	4 790	IE
<ul style="list-style-type: none"> Mettre davantage l'accent sur le renforcement des compétences et des connaissances en matière de propriété intellectuelle par les moyens suivants : i) les cours de l'Académie de l'OMPI; ii) des partenariats avec des établissements d'enseignement en vue de l'expansion de programmes de master conjoints; iii) le renforcement de l'appui aux établissements nationaux de formation à la propriété intellectuelle; iv) le lancement de nouveaux programmes de perfectionnement professionnel axés sur les compétences; et v) l'élaboration et la diffusion de matériel, de publications et d'outils de formation. 	37 155	BD, CCI, GCP, IE, PT, RND
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités, assistance technique et formation à la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques, y compris création de documents accessibles pour ces activités. 	2 112	GCP
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer activement aux efforts de reconstruction après la crise de la COVID-19. 	3 313	RND
<ul style="list-style-type: none"> Encourager les créateurs, les entreprises créatives, les institutions culturelles et les communautés à exploiter leur droit d'auteur et leurs droits connexes, notamment : i) en fournissant un appui aux organisations de gestion collective; ii) en faisant mieux connaître les droits des créateurs et les pratiques en vigueur; et iii) en apportant une aide aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. 	12 085	CCI
<ul style="list-style-type: none"> Aider les entrepreneurs, les PME et les entreprises, en collaboration avec les institutions d'aide aux PME et d'autres partenaires, à accéder au système de propriété intellectuelle et à l'utiliser, ainsi qu'à tirer efficacement parti de la propriété intellectuelle en tant qu'actif. Les initiatives se concentreront sur la gestion de la propriété intellectuelle, l'évaluation de la propriété intellectuelle, le financement adossé à la propriété intellectuelle et la commercialisation de la propriété intellectuelle. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de transfert de technologies et d'appui à l'innovation, en mettant l'accent sur la création et le développement des CATI, des bureaux de transfert de technologie et d'autres structures de transfert de technologies qui serviront de points d'accès à des services de propriété intellectuelle de qualité. Mise en place de plateformes d'information et de connaissances, d'outils et de ressources pour permettre la fourniture de ces services. Faciliter le dialogue et le partage de connaissances entre les États membres et d'autres parties prenantes sur la propriété intellectuelle et les PME. 	23 427	IE, RND
<ul style="list-style-type: none"> Mettre au point et promouvoir des solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle pour les institutions nationales et régionales de propriété intellectuelle des pays en développement et des PMA, y compris l'extension du progiciel WIPO IP Office Suite à d'autres formes d'enregistrement de la propriété intellectuelle (enregistrement volontaire du droit d'auteur et des expressions culturelles traditionnelles). 	16 521	IP, RND

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	Mise en œuvre des questions de propriété intellectuelle et développement examinées au sein du CDIP.	RND
	Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importantes.	PT, BD, CCI, RND
	État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes et de toute future révision de ce dernier.	ODG
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et pratiques fournis.	PT, BD, CCI, GCP, RND
	Nombre d'États membres et d'offices sous-régionaux et régionaux de propriété intellectuelle qui utilisent les outils et méthodes de l'OMPI pour améliorer leurs écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.	RND
	Degré d'adoption des politiques de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et de noms de domaine élaborées ou appuyées par l'OMPI.	IE
	Nombre de consultations du site Web de l'Indice mondial de l'innovation.	IE
	Nombre de pays utilisant l'Indice mondial de l'innovation pour élaborer leurs stratégies et leur écosystème d'innovation.	IE
	Degré d'engagement des autorités judiciaires des États membres.	IE
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de droit des brevets et questions connexes.	PT

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de marques, dessins ou modèles industriels et indications géographiques.	BD
	Pourcentage de participants ayant suivi avec succès des programmes de formation axée sur les compétences.	RND
	Taux de réussite des participants à des examens axés sur les connaissances et les compétences des cours de perfectionnement.	RND
	Nombre d'instituts de formation à la propriété intellectuelle durables.	RND
	Nombre de personnes formées par des instituts de formation à la propriété intellectuelle.	RND
	Degré de satisfaction des participants aux programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI.	CCI, GCP, RND
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	Nombre d'organisations de gestion collective de pays en développement et de PMA qui utilisent WIPO Connect.	CCI
	ABC : Nombre de titres accessibles mis à la disposition de personnes ayant des difficultés de lecture de textes imprimés.	CCI
	Nombre de créateurs utilisant la plateforme du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.	CCI
	PMA : nombre de technologies appropriées recensées et mises en œuvre qui répondent au besoin de développement.	RND
	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de ressources génétiques, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles.	GCP
	Nombre de réseaux de CATI nationaux durables.	IE, RND
	Degré de satisfaction des entités de transfert de technologie et d'autres organes à l'égard des services fournis par l'OMPI.	IE, RND
	Nombre de consultations des services en ligne s'adressant aux inventeurs et aux PME, y compris le nombre de téléchargements.	IE, RND
	Nombre d'institutions d'appui aux PME qui utilisent les documents et les outils de l'OMPI.	IE, RND
	Nombre de PME aidées par des institutions d'appui qui utilisent le matériel ou les outils de l'OMPI.	IE, RND
4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle.	Nombre de documents échangés par l'intermédiaire des services WIPO CASE et DAS.	IP
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance grâce à la série de modules IPAS.	IP, RND

Fondation : Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés

Priorités	Budget (en milliers de francs suisses)	Secteur
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la fourniture efficace des services linguistiques de l'OMPI pour appuyer le multilinguisme. 	20 894	AFM
<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'OMPI reste à même de remplir sa mission grâce à l'entretien, la rénovation, la transformation et la modernisation des locaux. 	28 356	
<ul style="list-style-type: none"> Optimiser la fourniture de services de sécurité physique et d'assurance de l'information efficaces et en temps voulu. 	24 252	
<ul style="list-style-type: none"> Intensifier la transformation numérique, notamment par : i) la consolidation progressive des services TIC au sein d'un seul département, ii) la planification des ressources de l'Organisation de nouvelle génération, iii) la transition de la gestion des contenus de l'Organisation (ECM) vers une nouvelle plateforme, iv) l'amélioration des services de paiement pour les clients internationaux payants, et v) la poursuite de la rationalisation et de l'automatisation des transactions et des processus financiers, y compris par l'automatisation robotisée des processus (ARP). 	97 201	

Priorités	Budget <i>(en milliers de francs suisses)</i>	Secteur
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des initiatives en matière de ressources humaines, conformément à la stratégie pluriannuelle en matière de ressources humaines, en vue : <ul style="list-style-type: none"> - d'améliorer l'engagement du personnel; - de mettre au point d'un nouveau cadre de gestion des performances qui favorise l'engagement et la responsabilité; - de renforcer la gestion des compétences grâce à un cadre de formation et de perfectionnement qui établit un lien entre les performances et l'évolution de la carrière (y compris la mobilité); - de promouvoir l'équilibre et la diversité au sein du personnel de l'OMPI, notamment en ce qui concerne la représentation géographique équitable et l'égalité des sexes; - de déployer la stratégie pour l'inclusion du handicap ; - de promouvoir une politique de tolérance zéro pour prévenir et traiter tous les types de faute, y compris le harcèlement sexuel. 	15 933	AFM (ODG)
<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives de supervision interne destinées à renforcer l'obligation de rendre compte, l'optimisation des ressources financières, l'administration, le contrôle interne et la gestion institutionnelle. 	6 189	AFM (ODG)

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.	Degré de satisfaction des États membres et autres parties prenantes concernant les services de traduction et d'interprétation.	AFM
	Pourcentage de dépenses effectuées dans le cadre de la coopération avec l'ONU.	AFM
	Coût par mot/page de traduction.	AFM
	Engagement des employés : pourcentage de satisfaction à travailler à l'OMPI.	ODG
	Parité : proportion de femmes dans les grades P4 à D2.	ODG
	État d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de l'OMPI pour l'inclusion du handicap.	ODG
	Pourcentage des exigences du plan d'action UN SWAP satisfaites ou dépassées.	ODG
Pourcentage d'employés de l'OMPI ayant suivi la formation obligatoire intitulée "Travailler ensemble de manière harmonieuse".		

I. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS – PAR SECTEUR

Brevets et technologie



Stratégies de mise en œuvre

Les organisations du monde entier opèrent constamment dans des environnements qui évoluent, marqués par une variété de bouleversements. À l'ère de l'innovation, la propriété intellectuelle est au cœur de l'activité de nombreuses entreprises. Les brevets en particulier présentent une opportunité en termes d'avantages par rapport à la concurrence, de partage de marchés, de concession de licences, de partenariats, d'investisseurs, etc. Malgré les incertitudes économiques dues à des politiques monétaires plus restrictives, les dépôts de brevets au niveau mondial devraient continuer d'augmenter au cours du prochain exercice biennal. Les technologies de l'information et les domaines biomédicaux demeureront en tête, avec un déclin des technologies de génie mécanique.

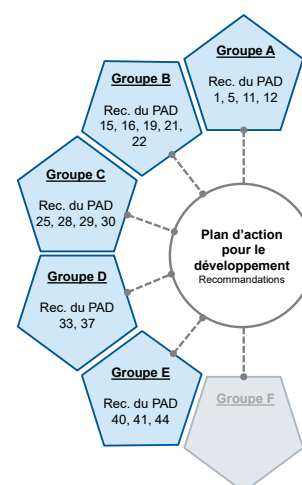
Dans ce contexte, le Secteur des brevets et de la technologie de l'OMPI a la responsabilité de plusieurs aspects de l'activité de l'OMPI.

Premièrement, une partie essentielle de son activité au titre du résultat escompté 2.1 du PSMT consiste à continuer d'élaborer des cadres de travail normatifs internationaux, équilibrés et efficaces, dans le domaine des brevets et d'autres aspects de la propriété intellectuelle liés à la technologie. Ce Secteur facilite la coopération internationale dans le cadre de trois traités de l'OMPI : le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le Traité sur le droit des brevets et le Traité de Budapest, en plus de la Convention de Paris car elle concerne également les brevets. Ce Secteur vient appuyer aussi les travaux de plusieurs organes de l'OMPI, notamment ceux du Comité permanent du droit des brevets (SCP) et de l'Assemblée de l'Union du PCT. Il appartient également à ce Secteur, au titre du résultat escompté 2.2, de rassembler les parties prenantes pour discuter de questions et difficultés naissantes posées au système mondial de brevet suite aux nouvelles tendances technologiques, culturelles, sociales et économiques.

Deuxièmement, au titre des résultats escomptés 3.1 et 3.2, le Secteur des brevets et de la technologie fournit un service essentiel à l'échelle mondiale pour la protection internationale des inventions via le PCT.

Troisièmement, au titre des résultats escomptés 4.1, 4.2 et 4.3, en apportant des conseils législatifs et de politique générale aux États membres de l'OMPI et aux offices nationaux de propriété intellectuelle, ce Secteur contribue à ce que les États membres utilisent les brevets et d'autres types de propriété intellectuelle liés à la technologie. Il apporte également un soutien et une assistance aux utilisateurs, ainsi qu'un appui en matière de formation et de renforcement des capacités pour les PMA, les pays en développement, les pays en transition et les pays développés.

En plus de ce qui précède, l'équipe chargée de la propriété intellectuelle et de la parité dans ce Secteur dirige la mise en œuvre du Plan d'action pour la propriété intellectuelle et la parité en travaillant horizontalement avec l'ensemble des Secteurs pour renforcer la collaboration et la communication et accroître ainsi les activités de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et la parité



et les actions de sensibilisation sur ces sujets et pour répondre aux besoins et aux intérêts des États membres et d'autres parties prenantes. Dans ce domaine, l'équipe continuera à élaborer et à fournir aux États membres des conseils stratégiques pour la formulation des politiques et de la législation, qui seront examinés aux niveaux national et régional. Il est aussi important de recueillir et d'analyser des données ventilées par sexe. En travaillant étroitement avec le Département de l'économie et de l'analyse des données et avec le Secteur du développement régional et national, l'équipe renforcera le rôle de chef de file joué par l'OMPI dans la recherche et l'analyse des données en ce qui concerne le rôle des femmes dans le monde de la propriété intellectuelle et de l'innovation. En coordonnant des initiatives intersectorielles, l'équipe établira aussi de nouveaux partenariats et s'appuiera sur les collaborations externes existantes pour développer de nouveaux projets pilotes de renforcement durable des capacités et donner aux femmes l'opportunité de constituer des réseaux. L'OMPI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, est appelée à jouer un rôle dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la parité hommes-femmes en vue de construire un monde plus équitable. Le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes et toute révision future de ce dernier devraient bénéficier de l'attention et du soutien de l'ensemble de l'Organisation.

[Droit des brevets et de la technologie](#)

Pendant l'exercice biennal 2024-2025, dans le domaine du droit des brevets, le Secteur continuera de fournir en temps voulu des informations fiables pour le processus d'établissement de normes régi par les États membres, de manière à créer un environnement favorable à la participation et au dialogue entre les États membres. Il facilitera encore les discussions entre les États membres sur l'identification de nouvelles questions appelant une attention et des actions multilatérales, en prenant dûment en considération les changements intervenus dans le contexte technologique, économique et social général.

[Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence](#)

La Division de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence joue un rôle crucial dans l'examen des tendances mondiales au carrefour de la propriété intellectuelle et de la législation antitrust, ainsi que de la concurrence déloyale. Elle établit et renforce également les partenariats au sein des réseaux et comités internationaux en matière de concurrence, ainsi que les relations avec les autres organisations internationales sur les questions de concurrence en rapport avec la propriété intellectuelle. En 2024-2025, la Division de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence vise à consolider davantage la place de l'OMPI en tant qu'acteur essentiel dans la gestion des questions pertinentes, notamment : i) en interagissant avec les organismes nationaux et en les conseillant, en coopération avec d'autres organisations intergouvernementales, ii) en assurant une présence active dans les principales enceintes internationales s'occupant de la politique de concurrence, et iii) en menant des analyses et des recherches sur des questions d'actualité relatives à l'interaction entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence. En atteignant ces objectifs, la division aura une incidence positive sur l'écosystème de la propriété intellectuelle en favorisant un environnement équitable et concurrentiel pour l'innovation et la créativité; et iv) en procédant à une analyse et en effectuant des recherches sur l'impact possible sur les artistes interprètes ou exécutants et les créateurs.

<p>4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Nombre de réseaux de CATI nationaux durables.</p>	<p>46 réseaux nationaux durables (total cumulé à la fin 2022).</p> <p>Niveau de maturité 1 : 4 au total. Niveau de maturité 2 : 32 au total. Niveau de maturité 3, y compris la prestation de services à valeur ajoutée : 10 au total.</p>	<p>50 réseaux nationaux durables (total cumulé).</p>
	<p>Nombre de réseaux nationaux de CATI ayant atteint le niveau de maturité requis.</p>		
	<p>Taux de satisfaction des entités de transfert de technologie et d'autres organismes par rapport aux services fournis par l'OMPI.</p>	<p>À déterminer.</p>	<p>≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.</p>
	<p>Nombre de visiteurs uniques des services Web ciblant les inventeurs et les PME, y compris le nombre de téléchargements.</p>	<p>225 178</p>	<p>20% d'augmentation (exercice biennal).</p>
	<p>Nombre d'institutions d'appui aux PME qui utilisent le matériel et les outils de l'OMPI.</p>	<p>14</p>	<p>10 institutions supplémentaires.</p>
	<p>Nombre de PME aidées par des institutions d'appui qui utilisent le matériel ou les outils de l'OMPI.</p>	<p>1 745</p>	<p>5 000 PME supplémentaires.</p>

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>		
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.	Participation du personnel : taux de satisfaction du personnel travaillant à l'OMPI.	e-Sat : 74 (2020-2021).	Amélioration par rapport à l'enquête précédente.
	Parité : % de femmes aux niveaux P4 à D2.	P4 – 50,5% P5 – 28,8% D1 – 34,4% D2 – 18,2%.	Amélioration de la parité hommes-femmes au cours de la dernière période biennale.
	Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'OMPI en matière d'inclusion du handicap.	n.d.	À déterminer.
	% de conditions fixées par le programme ONU-SWAP atteintes ou dépassées.	50%	70%
	Diversité géographique : % par région conformément à l'Accord de 1975.	Afrique : 11,2% Asie et Pacifique : 20,1% Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale : 8,9% Amérique latine et Caraïbes : 8,4% Moyen-Orient : 2,1% Amérique du Nord : 10,5% Europe de l'Ouest : 38,9%.	Accord entre les États membres sur la politique de l'OMPI en matière de répartition géographique.

Justice interne, gouvernance et supervision

La poursuite de la mise en place d'un système complet d'éthique et d'intégrité inclura l'élaboration de normes et de principes conformes aux meilleures pratiques du système des Nations Unies, en s'appuyant sur les principes d'éthique et d'intégrité de l'OMPI tels qu'ils sont énoncés dans son Code de déontologie. Des activités de sensibilisation seront menées afin de poursuivre l'instauration d'une culture solide de la déontologie dans l'Organisation et de renforcer le comportement éthique de l'ensemble du personnel à tous les niveaux de l'Organisation et les services de conseil fournis aux chefs de service de l'OMPI.

La prévention et le traitement des plaintes et des conflits seront encore améliorés afin de contribuer à l'instauration d'un environnement de travail harmonieux et efficace. Le personnel continuera en particulier d'être encouragé à recourir aux services du médiateur afin que les conflits sur le lieu de travail puissent être résolus par des mécanismes axés sur des approches de type médiation.

Des initiatives de supervision interne continueront d'aider l'Organisation à atteindre ses objectifs en renforçant la reddition des comptes, le respect du cadre, l'optimisation des ressources, la gestion, le contrôle interne et la gouvernance de l'Organisation comme suit :

- fournir, de façon indépendante, une assurance et des conseils objectifs et axés sur les risques en évaluant la pertinence et l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance;
- fournir un soutien et des conseils spécialisés à travers des activités permanentes de supervision, de consultation et de fourniture de conseils et en encourageant l'apprentissage institutionnel et la responsabilisation à travers des processus de supervision transparents et participatifs, en vue de traiter les risques a posteriori ou anticipativement, le cas échéant;
- appuyer la direction dans la gestion efficace et efficiente des cadres de responsabilisation et d'intégrité au sein desquels les devoirs, les rôles, les responsabilités et les droits de l'ensemble des fonctionnaires de l'OMPI sont clairement définis, et administrer une ligne téléphonique spéciale permettant de signaler les allégations d'actes répréhensibles commis au sein de l'OMPI;
- contribuer à une couverture efficace de la supervision en coopération étroite avec les unités de l'Organisation qui constituent, de par leurs fonctions, une deuxième ligne de défense, et en recensant et en mettant en œuvre des technologies et des pratiques innovantes en vue de garantir leur efficacité;
- continuer à organiser des missions transversales, notamment des examens en matière d'intégrité aux fins d'analyser les systèmes et processus de l'Organisation qui présentent des risques élevés de fraude, d'abus ou de faute;
- suivre la mise en œuvre des recommandations par toutes les entités de contrôle et mettre l'état d'avancement de leur mise en œuvre à la disposition des États membres par l'intermédiaire d'une plateforme unifiée.

[L'annexe II suit]



WO/PBC/34/15
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 23 DECEMBRE 2021

Comité du programme et budget

Trente-quatrième session
Genève, 27 juin – 1^{er} juillet 2022

AVANT-PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021

établi par le Secrétariat

[1. À la trente-troisième session du PBC tenue en septembre 2021, le Comité du programme et budget a prié le Secrétariat de l'OMPI d'établir un avant-projet du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, sur la base des contributions des États membres, six mois au moins avant la trente-quatrième session du PBC. Ces contributions sont reproduites entre crochets dans le présent document.

Contexte

A.

2. L'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI doit être entreprise en réponse aux décisions des États membres de l'OMPI, en tenant compte notamment de ce qui suit :

la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-septième session (22^e session ordinaire) (5 – 14 octobre 2015) de procéder à "*une évaluation au cours de l'année 2021*" en se reportant aux "Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI", dont le paragraphe 22 prévoit ce qui suit : "*La taille et les résultats de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs sont évalués tous les cinq ans par le PBC, qui pourra demander l'assistance des vérificateurs externes des comptes de l'OMPI ou d'évaluateurs externes indépendants, compte dûment tenu des mandats et des fonctions*

*distincts de chaque bureau extérieur. Le mandat de cette évaluation sera décidé par le PBC*³.

3. À sa cinquante et unième session (24^e session ordinaire) (30 septembre – 9 octobre 2019), l'Assemblée générale de l'OMPI a en outre décidé de procéder en 2021 à une évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI, le mandat de cette évaluation devant être décidé par le Comité du programme et budget de l'OMPI à sa trente et unième session en 2020. L'Assemblée générale a en outre décidé⁴ :

“en attendant les résultats de l'évaluation en 2021, de reporter l'examen de la candidature des 10 États membres d'accueillir de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019”.

“d'examiner la possibilité d'ouvrir, au cours de l'exercice biennal 2022-2023, quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris en Colombie, parmi ces 10 candidatures”.

4. Notant que le Comité du programme et budget n'a pas été en mesure d'examiner le mandat à sa trente et unième session en raison de la pandémie de COVID-19, il a décidé ce qui suit à sa trente-troisième session (13 – 17 septembre 2021)⁵ :

“Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de la mise à jour sur la situation et l'état d'avancement des contributions des États membres concernant l'élaboration du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et a prié le Secrétariat :

- d'élaborer un avant-projet de mandat compte tenu des contributions susmentionnées des États membres et de toutes les observations qu'elles contiennent, ainsi que de tous les documents pertinents, y compris, mais pas exclusivement, les Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI (document A/55/INF/11) et le rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/31/3); et*
- de présenter un avant-projet aux États membres six mois au moins avant la trente-quatrième session du PBC en vue de poursuivre l'examen et l'élaboration d'une communauté de vues concernant la teneur du mandat et de prendre une décision sur le mandat à la trente-quatrième session du PBC”.*

“Objectif”

5. Sur la base de ce qui précède et comme le prévoient les “Principes directeurs”, l'évaluation aura pour objet d'examiner la taille et les résultats du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. L'évaluation doit éclairer les délibérations des États membres relatives aux candidatures en suspens de 10 États membres souhaitant accueillir quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, étant entendu que la décision relative à tout nouveau bureau extérieur de l'OMPI appartient aux États membres conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-septième session et aux “Principes directeurs” qu'elle a approuvés.

³ A/55/INF/11.

⁴ A/59/13 ADD.4

⁵ WO/PBC/33/14

Fédération de Russie : comme il ressort du paragraphe 5, les résultats de l'évaluation devraient aider les États membres à prendre une décision sur les 10 demandes de nouveaux bureaux extérieurs en suspens. Nous pensons que les questions concernées ne correspondent pas à cet objectif. Les questions proposées se concentrent sur l'analyse des indicateurs d'exécution individuels de chaque bureau plutôt que sur la stratégie d'amélioration du réseau.

États-Unis d'Amérique : l'évaluation porte, de manière exhaustive, sur la pertinence, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI et leur adhésion aux principes directeurs figurant dans la décision de l'Assemblée générale, ainsi que sur leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du PSMT de l'OMPI pertinent, au cours de la période allant de 2018 à 2022.

[VARIANTE DU PRESIDENT

5. “L'évaluation doit être réalisée” [“L'évaluation a pour objectif de réaliser” – États-Unis d'Amérique] de manière exhaustive [“en vue d'évaluer et de renforcer” – Algérie; Pakistan – pas d'accord], [compte tenu; Algérie – supprimer] la pertinence, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI [“et leur adhésion aux”; Algérie – “conformément aux”] principes directeurs, et [“et compte tenu” – Algérie] leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du Plan d'action pour le développement de l'OMPI [“le programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie], des recommandations, à compter de 2015, ou de la date d'établissement des nouveaux bureaux extérieurs, le cas échéant, [jusqu'à l'année pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles à l'OMPI] [Russie – uniquement la date correspondant au PSMT pour la période 2016 – 2021] [“la date du début des opérations” – Algérie] y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l'évaluation – États-Unis d'Amérique] [Canada – “jusqu'au lancement de l'évaluation initiale, puis tous les cinq ans par la suite”]

[“L'évaluation doit éclairer les délibérations des États membres relatives aux candidatures en suspens de 10 États membres souhaitant accueillir quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI” – Russie, à la fin]

[Le Pakistan, l'Iran n'appuient pas la variante du président pour le paragraphe 5]

6. Dans ce contexte, l'évaluation vise à :

- [[Pakistan] appuyer le développement du système de Lisbonne. [Algérie]]

[Russie – supprimer le premier point - approuvé]

Algérie, au nom du groupe des pays africains [Algérie approuve; Ghana réitère au nom du groupe des pays africains] nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [Améliorer le rendement et l'efficacité [des différents bureaux extérieurs ou – Russie supprimer] du réseau de bureaux extérieurs en vue d'élaborer une stratégie claire pour soutenir le développement du réseau ~~et de savoir s'il convient d'étendre ou de réduire le réseau en fonction des besoins, comme indiqué et recommandé par le vérificateur externe des comptes.~~

États-Unis d'Amérique : l'évaluation vise à porter, de manière exhaustive, sur la pertinence, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI et l'adhésion de chaque bureau extérieur aux principes directeurs figurant dans la décision de l'Assemblée générale, ainsi que sur leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du PSMT de l'OMPI pertinent, ["au cours de la période allant de 2018 à 2022" – Inde – supprimer]. [Russie – pas d'accord]

Pakistan : l'évaluation porte, de manière exhaustive, sur la logique, la pertinence, le coût, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI et leur adhésion aux principes directeurs figurant dans la décision de l'Assemblée générale, ainsi que sur leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du PSMT de l'OMPI pertinent, au cours de la période allant de 2018 à 2022.

- [Mesurer les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI, en concertation avec le pays hôte et les "différents" [Russie – supprimer] bureaux extérieurs tout au long du processus, en ce qui concerne leur impact, leur rendement et leur efficacité pour l'exécution du programme et budget. À ce titre, l'évaluation vise à aider les bureaux extérieurs à améliorer leurs opérations et leurs services et à recenser les meilleures pratiques des "différents" [Russie – supprimer] bureaux extérieurs en vue de leur adoption éventuelle à l'échelle du réseau dans son ensemble.]
- [Examiner la procédure et la faisabilité de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs.]

[Russie – supprimer le troisième point]

- [Fournir des informations essentielles dont l'OMPI pourrait faire usage pour élaborer une stratégie cohérente pour l'avenir du réseau des bureaux extérieurs et une base solide pour fonder les décisions futures. En élaborant cette stratégie, il importe de veiller à ce qu'elle inclue un cadre permettant au Secrétariat de mieux soutenir la prise de décisions des États membres et l'évaluation de toute proposition future.]

Fédération de Russie : le dernier point du paragraphe 6 recoupe thématiquement le premier et le troisième points. La formulation du dernier paragraphe, qui semble plus équilibrée, est préférable.

Pakistan : propose de déplacer le paragraphe 6 dans la section D.

Iran : propose de déplacer le paragraphe 6 dans la section D.

EAU : propose de supprimer les deux derniers points.

Inde : propose de supprimer les deux derniers points.

Colombie : propose de supprimer les deux derniers points.

[PROPOSITION DU PRESIDENT : DEPLACER DANS LA SECTION D]

[États-Unis d'Amérique – n'est pas en mesure d'accepter le paragraphe 6 sous sa forme actuelle]

C. Objet

7. Les bureaux extérieurs de l'OMPI sont les branches élargies de l'Organisation sur le terrain. Selon leur compréhension détaillée de leurs domaines de responsabilité, ces bureaux regroupent ce que l'OMPI peut proposer, travaillant en étroite collaboration avec le siège de l'OMPI et mettant l'assistance, les services et les outils de l'Organisation en adéquation avec les besoins et priorités en constante évolution sur le terrain⁶.

Russie – propose de conserver le paragraphe ci-dessus

Les États-Unis d'Amérique ont proposé le libellé suivant pour le paragraphe ci-dessus : Les bureaux extérieurs de l'OMPI font partie de l'Organisation sur le terrain [Nigéria – maintenir la première phrase initiale]. Sur la base de leurs résultats escomptés et de leurs indicateurs d'exécution clés ainsi que de leurs domaines de responsabilité, les bureaux ["doivent contribuer" – Pakistan] contribuent à la réalisation des buts et objectifs de l'OMPI, travaillant en étroite collaboration [Pakistan – ajouter "en" avant "travaillant en étroite collaboration"] avec le siège de l'OMPI et mettant l'assistance, les services et les outils de l'Organisation en adéquation avec les besoins et priorités en constante évolution sur le terrain.

Algérie – pas d'accord avec les termes insérés dans le texte ci-dessus par le Pakistan

[PROPOSITION DU PRESIDENT : aller de l'avant avec la proposition des États-Unis d'Amérique si aucune objection n'est soulevée]

8. Cette évaluation portera sur les sept bureaux qui composent le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. Ces bureaux sont :

- Bureau de l'OMPI en Algérie
- Bureau de l'OMPI au Brésil
- Bureau de l'OMPI en Chine
- Bureau de l'OMPI au Japon
- Bureau de l'OMPI au Nigéria
- Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie
- Bureau de l'OMPI à Singapour
- [Bureau de l'OMPI à New York – Russie; Chine] [États-Unis d'Amérique pas d'accord]

C. Portée

9. L'évaluateur doit passer en revue les activités des bureaux extérieurs et la manière dont elles contribuent aux objectifs de l'OMPI. [L'évaluation sera axée sur les activités ["du réseau" – Russie] des bureaux extérieurs de l'OMPI mises en œuvre au cours des

⁶ Programme de travail et budget de l'OMPI pour 2022-2023, page 39 de la version anglaise.

exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 [“de l’exercice biennal” – Russie], en tenant compte de la présence des bureaux extérieurs ouverts récemment et de l’impact de la pandémie actuelle de COVID-19 sur l’ensemble des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes. Pour une compréhension plus complète des résultats et de l’impact des bureaux extérieurs, l’évaluation peut envisager la possibilité d’examiner les activités des bureaux extérieurs sur une période plus longue, à savoir cinq ans (le cas échéant).]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le paragraphe 9 : [l’évaluation sera axée sur les activités des bureaux extérieurs de l’OMPI mises en œuvre après l’adoption des principes directeurs en 2015 et, en cas d’ouverture de deux nouveaux bureaux dans la région Afrique, à partir de la date de leur création, en tenant compte de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de l’impact de la pandémie de COVID-19 sur l’ensemble des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes.

Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le paragraphe 9 : l’évaluateur doit passer en revue les activités des bureaux extérieurs et la manière dont elles contribuent aux objectifs de l’OMPI. [L’évaluation sera axée sur les activités des bureaux extérieurs de l’OMPI mises en œuvre pendant une période, de 5 ans, le cas échéant, en tenant compte de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de l’impact de la pandémie de COVID-19 sur l’ensemble des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes.

États-Unis d’Amérique : l’examen doit inclure 2022 ou les données les plus récentes disponibles au moment de l’examen

Russie : examen portant sur l’ensemble de la période calendaire, à l’exclusion de 2022

[VARIANTE DU PRÉSIDENT : l’évaluation sera axée sur les activités des bureaux extérieurs de l’OMPI, en tenant compte de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de l’impact de la pandémie de COVID-19 sur l’ensemble des bureaux extérieurs et de [Slovaquie – “de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de la situation particulière des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes, y compris l’impact de la pandémie de Covid-19”; États-Unis d’Amérique – OK] leurs pays hôtes [“, ainsi qu’en tenant dûment compte de la durée de fonctionnement des bureaux extérieurs, des différents niveaux de développement de leurs pays d’accueil respectifs et des types de services qu’ils fournissent” – Brésil]. La période d’évaluation [Russie – “correspondra au PSMT pour 2016 – 2021”] sera à partir de 2015, ou la date d’ouverture [“date du début des opérations” – Algérie] dans le cas de nouveaux bureaux extérieurs, [“jusqu’à l’année” – crochets requis par les États-Unis d’Amérique] pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles à l’OMPI.] [Singapour – “L’évaluation devrait aider les bureaux extérieurs à améliorer leurs opérations et leur prestation de services, et à recenser les meilleures pratiques des différents bureaux extérieurs en vue de leur adoption éventuelle à l’échelle du réseau dans son ensemble.”; États-Unis d’Amérique – OK] [États-Unis d’Amérique – “y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l’évaluation”.] [Canada – “jusqu’au lancement de l’évaluation initiale, puis tous les cinq ans par la suite”; Afrique du Sud, Inde, Algérie, Iran – réserves.]

E. Objectifs

10. Conformément à la finalité de l'évaluation et à la portée susmentionnée, les objectifs de l'évaluation seront les suivants :

Proposition du Pakistan tendant à déplacer les points figurant précédemment au paragraphe 6 :

- Évaluer si les bureaux extérieurs sont essentiels au bon fonctionnement de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et à l'accomplissement de son mandat et de ses objectifs fondamentaux et s'ils apportent clairement une valeur ajoutée, et contribuent à l'exécution rationnelle et efficace des programmes de l'Organisation.

•

Algérie : pas d'accord avec le terme "si" – n'appuie pas

Inde : d'accord avec l'Algérie

Russie : d'accord avec l'Algérie

- Procéder à une évaluation empirique et objective du rapport coût-efficacité du maintien des bureaux extérieurs par rapport à la réalisation d'objectifs similaires par d'autres moyens.

Inde : pas d'accord avec "maintien" – OK pour le reste

- [Examiner le processus et la faisabilité de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs, y compris les incidences budgétaires de l'établissement des bureaux extérieurs pour l'Organisation, les gains d'efficacité possibles ainsi que la procédure de demande d'accueil de nouveaux bureaux extérieurs, conformément au paragraphe 2.11 du rapport du vérificateur externe des comptes figurant dans le document WO/PBC/31/3.

- [Fournir des informations essentielles dont l'OMPI pourrait faire usage pour élaborer une stratégie cohérente pour l'avenir du réseau des bureaux extérieurs et une base solide pour fonder les décisions futures. En élaborant cette stratégie, il importe de veiller à ce qu'elle inclue un cadre permettant au Secrétariat de mieux soutenir la prise de décisions des États membres et l'évaluation de toute proposition future.]

Émirats arabes unis : supprimer les deux points ci-dessus

Pakistan : souhaite maintenir les deux points ci-dessus

États-Unis d'Amérique : questions essentielles à prendre en considération.

- 1) Pertinence. Dans quelle mesure chaque bureau extérieur de l'OMPI ainsi que le résultat de leurs activités répondent aux besoins des États membres, des parties prenantes et des autres bénéficiaires visés.
- 2) Incidence. Quelle est l'incidence effective et escomptée de chaque bureau extérieur de l'OMPI ainsi que du réseau de bureaux extérieurs dans la mise en œuvre ou la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT.
- 3) Efficacité. Dans quelle mesure les activités de chaque bureau extérieur et du réseau dans son ensemble sont-elles efficaces pour la mise en œuvre ou la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT, et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.

- 4) **Effizienz.** Dans quelle mesure chaque bureau extérieur a-t-il fait preuve d'efficacité en matière d'utilisation des ressources humaines et financières dans le cadre de ses activités relatives à la mise en œuvre ou à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT, et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.
- 5) **Viabilité.** Dans quelle mesure les résultats de chaque bureau extérieur et du réseau dans son ensemble sont-ils viables à long terme. À cette fin, l'évaluation doit également recenser les meilleures pratiques et les leçons tirées de la mise en œuvre ou de la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT, compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.

Algérie : d'accord avec la proposition des États-Unis d'Amérique

Émirats arabes unis : appuie la proposition des États-Unis d'Amérique

- [Examiner et évaluer les résultats, l'efficacité et le rendement des bureaux extérieurs. L'évaluation doit reposer sur des indicateurs de performance relatifs aux bureaux extérieurs tels qu'ils sont définis dans le programme et budget de l'OMPI, en tenant dûment compte de l'ancienneté des bureaux extérieurs, des différences de niveaux de développement de leurs pays hôtes respectifs et des types de services qu'ils fournissent.]

Algérie au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [Examiner et évaluer les résultats, l'efficacité et le rendement des bureaux extérieurs. L'évaluation doit reposer sur des indicateurs de performance relatifs aux bureaux extérieurs tels qu'ils sont définis dans le programme et budget de l'OMPI, en tenant dûment compte de l'ancienneté des bureaux extérieurs, des différences de niveaux de développement de leurs pays hôtes respectifs et des types de services qu'ils fournissent ainsi que du caractère suffisant des ressources allouées à la réalisation des priorités de l'OMPI.]

- [Établir un outil d'évaluation impartial, uniforme et transparent permettant de fournir aux États membres une évaluation vérifiable, efficace et informative.]
- [Évaluer si l'action du réseau de bureaux extérieurs respecte les priorités énoncées dans les "Principes directeurs" et le Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour 2016-2021, et si elle contribue à la réalisation des objectifs stratégiques.]

Algérie, au nom du groupe des pays africains, a proposé un nouveau libellé pour le point ci-dessus : [Évaluer si dans quelle mesure l'action du réseau de bureaux extérieurs respecte les priorités énoncées dans les "Principes directeurs" et le Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour 2016-2021, ainsi que sa contribution à la réalisation des objectifs stratégiques, y compris le Plan d'action de l'OMPI pour le développement et les objectifs de développement durable.]

- [Donner un aperçu des circonstances particulières et des contextes locaux qui influencent les priorités d'action des bureaux extérieurs, ainsi qu'une vue des perspectives de développement du réseau de bureaux extérieurs.]

Fédération de Russie : le deuxième objectif indiqué au paragraphe 10 suppose l'élaboration d'un instrument de contrôle. Le sens semble peu clair. S'agit-il d'une

méthodologie universelle ou d'un instrument destiné uniquement à cette évaluation particulière?

Russie – “Les bureaux extérieurs ne relèvent pas des devoirs et des responsabilités des autorités nationales chargées de la propriété intellectuelle, comme indiqué au paragraphe 9 des Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI.”

[VARIANTE DU PRESIDENT :

10. Conformément à la finalité de l'évaluation et à la portée susmentionnée, les objectifs de l'évaluation seront les suivants :

- 1) Pertinence. Dans quelle mesure [chaque] [Russie – remplacer “réseau”] bureau extérieur de l'OMPI ainsi que le résultat de leurs activités répondent aux besoins des États membres, des parties prenantes et des autres bénéficiaires visés [“, compte dûment tenu des mandats et des fonctions distincts de chaque bureau extérieur” – Algérie].**
- 2) Incidence. Quelle est l'incidence effective et escomptée [de chaque bureau extérieur de l'OMPI ainsi que] [Demande d'exclusion par la Russie] ainsi que du réseau de bureaux extérieurs dans la mise en œuvre ou la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT [Russie – ajouter “2016 – 2021”], [“Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie], du Plan d'action pour le développement et les ODD.**
- 3) Efficacité. Dans quelle mesure les activités de [chaque bureau extérieur et] [Demande d'exclusion par la Russie] du réseau dans son ensemble sont-elles efficaces pour la mise en œuvre ou la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT [Russie – ajouter “2016 – 2021”] [“Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie], compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil et en prenant dûment en considération l'ancienneté des bureaux extérieurs, les différences de niveaux de développement de leurs pays hôtes respectifs et les types de services qu'ils fournissent ainsi que le caractère suffisant des ressources allouées à la réalisation des priorités de l'OMPI.**
- 4) Efficience. Dans quelle mesure [chaque] [Russie – remplacer “réseau”] bureau extérieur a-t-il fait preuve d'efficience en matière d'utilisation des ressources humaines et financières dans le cadre de ses activités relatives à la mise en œuvre ou à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT [Russie – ajouter “2016 – 2021”], [“Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie] et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.**

- 5) Viabilité. Dans quelle mesure les résultats de [chaque bureau extérieur] [Demande d'exclusion par la Russie] “et du réseau dans son ensemble” [Algérie – supprimer] sont-ils viables à long terme [“compte dûment tenu des objectifs stratégiques de l'OMPI et des besoins en constante évolution des pays hôtes” – Algérie – reste à supprimer]. À cette fin, l'évaluation doit également recenser les meilleures pratiques et les leçons tirées de la mise en œuvre ou de la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT [Russie – ajouter “2016 – 2021”], [“Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie] et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.**
- 6) Divers. Tout autre problème mis en évidence dans les rapports de supervision ou d'audit de l'OMPI sur les bureaux extérieurs, pendant la période allant de 2015 [Canada – remplacer la suite par – “jusqu'au lancement de l'évaluation initiale, puis tous les cinq ans par la suite”] jusqu'à l'année pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles à l'OMPI. [États-Unis d'Amérique – “y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l'évaluation.”] [Nigéria – supprimer le sixième point] [Russie – supprimer ce paragraphe]**

Russie – Le mandat devrait être conforme aux Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris le paragraphe 22 “la taille et les performances de l'ensemble du réseau de bureau extérieurs devraient être évaluées tous les 5 ans par le PBC”.

Russie – réserves concernant l'efficacité, l'efficience, la viabilité – souhaite examiner la méthodologie

[Brésil – appuie la variante du président, mais les termes “le mandat de l'OMPI, les objectifs stratégiques de l'OMPI, le PSMT, le Plan d'action pour le développement et les objectifs de développement durables” doivent figurer du début à la fin].

[Pakistan – pas d'accord avec la variante du président, en particulier avec les termes “pertinence” et “efficacité”. Préoccupations quant à la signification du terme “viabilité”.]

11. En application des “normes et règles d'évaluation” (2016) du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, une liste non exhaustive de questions d'évaluation possibles figure à l'annexe I.

F. Méthodologie

12. Afin de répondre aux questions d'évaluation contenues dans l'annexe I, la méthodologie de l'évaluation devrait suivre les principes suivants :
 - [L'évaluation sera conduite selon une approche à la fois rétrospective et prospective.]

- [L'évaluation doit mettre l'accent sur un ensemble d'indicateurs et de paramètres communs homogènes et uniformes entre les bureaux extérieurs afin de pouvoir évaluer les résultats de chaque bureau extérieur.]

Algérie, au nom du groupe des pays africains : [l'évaluation doit mettre l'accent sur un ensemble d'indicateurs et de paramètres spécifiques homogènes et entre les bureaux extérieurs afin de pouvoir évaluer les résultats de chaque bureau extérieur.]

- [Les résultats doivent être évalués sur la base de tous les indicateurs d'exécution et objectifs visés pertinents, en tenant compte du retour d'information des utilisateurs et des parties prenantes.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : les résultats doivent être évalués sur la base de tous les indicateurs d'exécution et objectifs visés pertinents, y compris en tenant compte du retour d'information des utilisateurs et des parties prenantes.]

- [L'évaluation doit tenir compte des différences de composition, de mandat, de contexte et de situation des bureaux extérieurs existants, ainsi que des caractéristiques et niveaux de développement des pays hôtes et des écosystèmes locaux de propriété intellectuelle.]
- [Des critères empiriques et objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [des critères empiriques et objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.]

- [Les bureaux extérieurs doivent prendre part eux-mêmes à la procédure d'évaluation et fournir des réponses ou des observations concernant les critères utilisés pour réaliser les évaluations.] [L'évaluation doit inclure la participation active des bureaux extérieurs.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [l'évaluation doit inclure la participation active des bureaux extérieurs.]

- [Les pays hôtes et leurs bureaux extérieurs respectifs doivent être consultés en temps opportun et selon que de besoin.]
- [L'évaluation doit faire référence aux principes internationaux appropriés et les intégrer dans les évaluations et les audits.]
- [L'évaluation sera conduite conformément aux normes d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et au Code de conduite du GNUE applicables au sein du système des Nations Unies.]
- [Les bureaux extérieurs sont simplement des entités de l'OMPI et, à ce titre, ils doivent être évalués en fonction du cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI.]

Fédération de Russie : les considérations 8 et 9 du paragraphe 12 contiennent des dispositions similaires sur la mise en œuvre des normes internationales d'audit. Nous proposons de n'en conserver qu'une seule.

États-Unis d'Amérique : remplacement des paragraphes 12, 13 et 14.

L'équipe chargée de l'évaluation doit mener l'évaluation de manière rigoureuse (transparente, équitable, objective – Algérie. Accord des États-Unis d'Amérique) et efficace afin de fournir aux États membres de l'OMPI des informations et des conclusions utiles.

La méthodologie de l'évaluation comprend au moins les éléments suivants :

- a) analyse de la documentation relative aux activités de chaque bureau extérieur;
- b) entretiens ou groupes de réflexion [avec les États membres] [Algérie – supprimer], le personnel de l'OMPI et les bénéficiaires. (Entretiens avec les pays hôtes et les différentes parties prenantes – Algérie. Accord des États-Unis d'Amérique. Brésil – appui; réintégration de la référence au "personnel de l'OMPI" – l'Algérie appuie le Brésil. Ouganda – "sur la base d'un ensemble de critères favorisant la transparence dans l'établissement des rapports concernant les sources de revenus et autres avantages pour les pays hôtes"). Algérie – remplacement de la phrase d'origine;
- c) visites de terrain selon que de besoin, compte tenu des contraintes budgétaires;
- d) enquêtes.

En outre, les évaluateurs peuvent utiliser toute autre méthode appropriée nécessaire pour atteindre les objectifs ("~~conformément aux principes directeurs du GNUE ...~~" – Nigéria.

États-Unis d'Amérique : "conformément aux principes énoncés dans les documents du GNUE ..."), conformément aux normes et règles d'évaluation 2016 du GNUE, à la politique d'évaluation de l'OMPI et au manuel d'évaluation de l'OMPI. . Nigéria : préoccupations concernant cette phrase – supprimer.

Le Secrétariat de l'OMPI met à la disposition des évaluateurs tous les documents et informations pertinents concernant les activités de chaque bureau extérieur.

[VARIANTE DU PRESIDENT POUR LES PARAGRAPHES 12 ET 13 :

12. L'évaluation doit être menée de manière [l'Iran ajoute "purement technique"] rigoureuse, transparente, équitable, objective et efficace, en utilisant des indicateurs objectifs [qui soient communs mais aussi spécifiques pour chaque bureau extérieur] [Fédération de Russie – supprimer ce texte], en tenant compte du retour d'information des utilisateurs et des parties prenantes, afin de fournir aux États membres de l'OMPI des informations et des conclusions utiles [, y compris sur la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs] [Pakistan – remplacer par "conformément aux buts et objectifs de l'évaluation"]. Les évaluateurs peuvent utiliser toute autre méthode appropriée nécessaire pour atteindre les objectifs conformément aux principes énoncés dans les documents pertinents du GNUE. La méthodologie de l'évaluation comprend au moins les éléments suivants [, sans s'y limiter,] [Fédération de Russie – supprimer ce texte] :

- a) analyse de la documentation relative aux activités de [chaque] [Fédération de Russie – remplacer par "réseau"] bureau extérieur;**
- b) entretiens ou [groupes de réflexion] [Fédération de Russie – supprimer] avec [les États membres] [Algérie – supprimer; Fédération de Russie – en**

- faveur], les pays hôtes et les parties prenantes, le personnel de l'OMPI et les bénéficiaires;**
- c) visites de terrain selon que de besoin, compte tenu des contraintes budgétaires;**
 - d) enquêtes.]**

13. Sur la base des considérations susmentionnées, l'équipe chargée de l'évaluation entreprendra notamment les actions suivantes :

Nigéria : une évaluation rigoureuse et efficace pour fournir aux États membres de l'OMPI des informations et des conclusions utiles.

- Une analyse des documents pertinents. Il s'agit notamment des documents pertinents relatifs aux activités des bureaux extérieurs, des assemblées de l'OMPI, du Comité du programme et budget de l'OMPI et du rapport du vérificateur externe des comptes. Cette analyse devrait également porter sur des documents supplémentaires tels que documents de projet ou rapports périodiques.

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : une analyse des documents pertinents. Il s'agit notamment de tous les documents pertinents relatifs aux activités des bureaux extérieurs, y compris, mais sans s'y limiter, des assemblées de l'OMPI, du Comité du programme et budget de l'OMPI et du rapport du vérificateur externe des comptes. Cette analyse devrait également porter sur des documents supplémentaires tels que documents de projet ou rapports périodiques.

Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : une analyse des documents pertinents. Il s'agit notamment des documents pertinents relatifs aux activités des bureaux extérieurs, des assemblées de l'OMPI, du Comité du programme et budget de l'OMPI, du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) et du rapport du vérificateur externe des comptes. Cette analyse devrait également porter sur des documents supplémentaires tels que documents de projet ou rapports périodiques.

- L'analyse documentaire doit être complétée par des entretiens avec toutes les parties prenantes internes concernées, y compris les bureaux extérieurs.
- Des enquêtes et, le cas échéant, des entretiens doivent être menés auprès des parties prenantes externes concernées (aux niveaux régional et national, y compris les bénéficiaires des activités des bureaux extérieurs et les autorités du pays hôte).

Fédération de Russie : le dernier point du paragraphe 13 concerne les enquêtes menées auprès des parties prenantes régionales. Selon ce que nous comprenons, le niveau régional ne semble concerner que le bureau de Singapour.

14. [Des critères empiriques et objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.] Une liste non exhaustive des critères possibles figure à l'annexe II.

Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [Des critères objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.] Une liste non exhaustive des critères possibles figure à l'annexe II.

Fédération de Russie : le paragraphe 14 fait double emploi avec la considération n° 5 du paragraphe 12.

[Proposition du président : demander aux délégations s'il est nécessaire de prévoir un paragraphe 14 distinct compte tenu de la proposition formulée par le président pour les paragraphes 12 et 13]

Pakistan – maintenir la référence aux annexes

G. Dispositif de gestion

15. L'évaluation sera effectuée par :

- [Une organisation ou une personne indépendante et neutre, compétente dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'innovation.]

Le Pakistan et le groupe des pays africains proposent de supprimer le point ci-dessus.

- [Un organisme indépendant extérieur à l'OMPI afin de garantir la neutralité et l'objectivité de l'évaluation.]

Le groupe des pays africains propose de supprimer le point ci-dessus.

- [La Division de la supervision interne de l'OMPI (DSI)] [soutenue, selon que de besoin, par de tierces parties telles que les vérificateurs externes des comptes de l'OMPI et des évaluateurs externes indépendants.]

Algérie au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [La Division de la supervision interne de l'OMPI (DSI)] [appuyée, selon que de besoin, par de tierces parties telles que les vérificateurs externes des comptes de l'OMPI, l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) et des évaluateurs externes indépendants.]

Le Pakistan propose de supprimer le point ci-dessus.

Canada : supprimer les références à la DSI. Les États-Unis d'Amérique et le Chili ont exprimé leur accord.

- [Un évaluateur externe indépendant.] [À cet égard, il conviendrait de créer un comité comprenant [trois ou cinq] évaluateurs externes indépendants, éventuellement un membre du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et d'autres provenant d'institutions similaires.]

Le groupe des pays africains propose de supprimer le point ci-dessus.

- [Les vérificateurs externes des comptes de l'OMPI ou des évaluateurs externes indépendants.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : évaluateurs externes indépendants.

Le groupe des pays africains propose de supprimer le point ci-dessus.

Fédération de Russie : paragraphe 15 – nous maintenons la position selon laquelle l'évaluation doit être menée par la Division de la supervision interne (DSI). Cela représente la solution la plus appropriée. La DSI est un organe de supervision indépendant, qui connaît la structure de l'OMPI, les priorités et le caractère particulier des activités de l'OMPI sur site, tant dans des circonstances normales que pendant la pandémie. Nous supposons que la DSI pourrait évaluer correctement les bureaux extérieurs.

États-Unis d'Amérique : remplacer les paragraphes 15 à 18. [Le Pakistan appuie la proposition des États-Unis d'Amérique] [l'Iran, la Russie pas d'accord]

États-Unis d'Amérique : l'évaluation sera effectuée par une équipe d'évaluation externe. (Algérie – ceci devrait être entre parenthèses).

Le processus de sélection de l'équipe d'évaluation externe est mené conformément aux procédures établies par l'OMPI.

(L'évaluation doit être menée par la DSI, aidée d'une équipe chargée de l'évaluation. – Algérie) (États-Unis d'Amérique – pas d'accord)

L'équipe chargée de l'évaluation doit posséder les compétences, les connaissances et l'expérience requises pour conduire l'évaluation complète des bureaux extérieurs de manière crédible (transparente, équitable et objective – Algérie. Accord des États-Unis d'Amérique) et indépendante.

L'équipe doit bien connaître :

- a) le mandat de l'OMPI (Chili – “y compris le Plan d'action pour le développement”) (États-Unis d'Amérique – “qui figure dans la Convention instituant l'OMPI”);
- b) les objectifs stratégiques de l'OMPI;
- c) PSMT;
- d) (le Plan d'action de l'OMPI pour le développement – Algérie) (Accord des États-Unis d'Amérique) (Fédération de Russie – inclure le programme et le budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant) (Chili – le Plan d'action pour le développement fait déjà partie du mandat de l'OMPI) (États-Unis d'Amérique – “les recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement” ou “le Plan d'action de l'OMPI pour le développement” sont acceptables);
- e) principes directeurs ; et
- f) les autres documents pertinents.

L'équipe doit donc comprendre un évaluateur principal professionnel et deux experts spécialisés dans la propriété intellectuelle. (Algérie – supprimer la référence à un professionnel et laisser cette tâche au Secrétariat de l'OMPI, conformément à la pratique).

L'équipe chargée de l'évaluation doit respecter les directives, normes et règles du GNUE pour les évaluations dans le système des Nations Unies, ainsi que la politique et le manuel d'évaluation de l'OMPI pour la conduite de l'évaluation.

Nigéria – soutenir les propositions formulées par l'Algérie sur ce qui précède.

16. [Le Secrétariat de l'OMPI devrait participer activement à la réalisation de l'évaluation compte tenu de son expertise.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le paragraphe ci-dessus : [Le Secrétariat de l'OMPI devrait collaborer activement avec l'équipe chargée de l'évaluation compte tenu de son expertise.]

17. [L'équipe chargée de l'évaluation doit posséder les compétences et les connaissances requises pour mener l'évaluation de manière crédible et indépendante. Le directeur de la DSI dirigera cette équipe et sera chargé de la conduite de l'évaluation et de l'obtention des résultats escomptés conformément au mandat. Les spécialistes de programme travaillant dans le cadre des différents projets couverts par l'évaluation doivent être disponibles pour rencontrer (directement ou indirectement) l'équipe chargée de l'évaluation. Ils devront fournir des informations supplémentaires si nécessaire.]

Algérie au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [L'équipe chargée de l'évaluation doit posséder les compétences et les connaissances requises pour mener l'évaluation de manière crédible, objective, équitable, transparente et indépendante. Le directeur de la DSI dirigera cette équipe et sera chargé de la conduite de l'évaluation et de l'obtention des résultats escomptés conformément au mandat. Les spécialistes de programme travaillant dans le cadre des différents projets couverts par l'évaluation doivent être disponibles pour rencontrer (directement ou indirectement) l'équipe chargée de l'évaluation. Ils devront fournir des informations supplémentaires si nécessaire.] [Iran approuve] PBC approuve

Pakistan : propose de supprimer le paragraphe ci-dessus.

[VARIANTE DU PRESIDENT POUR REMPLACER LES PARAGRAPHES 15, 16 ET 17 :

15. L'évaluation sera effectuée ("sous la supervision directe de la DSI par une équipe chargée de l'évaluation qui sera désignée selon la pratique établie" Algérie – supprimer le reste. Ouganda – en faveur. Fédération de Russie – en faveur) (États-Unis d'Amérique – "en consultation avec la DSI") par un comité d'évaluation comprenant ("notamment", Slovaquie; Fédération de Russie – en désaccord) (3) (Slovaquie – supprimer) membres :

- **(le vérificateur externe des comptes)** [Fédération de Russie – supprimer, le rapport du vérificateur externe des comptes pour l'exercice 2020 WO/PBC/31/3] (Algérie – supprimer la référence au vérificateur externe des comptes)
- **(le président de l'OCIS)** [Fédération de Russie – supprimer, le mandat actuel de l'OCIS ne comprend pas ces fonctions]
- **le directeur de la DSI** [Fédération de Russie – la Division, pas le directeur]
- **(l'équipe chargée de l'évaluation indépendante – Slovaquie) (Fédération de Russie – en désaccord)**

États-Unis d'Amérique – ne peuvent accepter le texte proposé par le président. Souhaitent des évaluateurs externes. En consultation avec la DSI. Pakistan – en faveur. Canada – en faveur.

Iran – souhaite une évaluation par le GNUE.

Japon – le comité d'évaluation doit comprendre au moins un expert en propriété intellectuelle.

18. [L'évaluation sera réalisée dans le cadre du budget de la DSI.]

Pakistan : propose de supprimer le paragraphe ci-dessus.

[VARIANTE DU PRESIDENT :

14. L'évaluation sera réalisée dans le cadre du budget approuvé de l'OMPI pour l'exercice biennal en cours, en vue d'une action appropriée du comité.]

G. Résultats attendus et déroulement

19. Les éléments ci-après sont les résultats attendus de l'évaluation, dans l'ordre séquentiel :

- Mandat final : à convenir par les États membres.
- Rapport initial : il doit comprendre notamment les éléments suivants : une grille d'évaluation sur la base des questions et des critères d'évaluation du mandat; une analyse des données disponibles; une analyse des parties prenantes pertinentes à consulter au cours de la procédure d'évaluation; et des projets d'instrument pour la collecte et l'analyse des données.
- Résultats et conclusions préliminaires : résultant d'un processus complet d'analyse, de triangulation et de recoupement des données; à présenter aux États membres.
- Premier projet du rapport d'évaluation : mise en évidence des résultats, conclusions et recommandations stratégiques; à présenter aux États membres.
- Deuxième et dernière version du projet du rapport d'évaluation : incorporant les observations formulées dans le premier projet; à partager avec le Secrétariat de l'OMPI et à présenter au Comité du programme et budget de l'OMPI.

20. [Le Secrétariat de l'OMPI sera chargé de suivre la mise en œuvre des mesures de gestion et les échéances relatives aux recommandations issues de l'évaluation, le cas échéant en concertation avec le PBC.]

Le Pakistan a proposé le libellé suivant pour le paragraphe ci-dessus : [L'équipe chargée de l'évaluation externe présentera les résultats de l'évaluation au PBC en vue d'une action appropriée du comité.]

Le groupe des pays africains propose de supprimer le paragraphe ci-dessus.

États-Unis d'Amérique : remplacer les paragraphes 19 et 20.

En examinant les questions clés, l'évaluation doit également proposer des améliorations possibles à chaque bureau extérieur dans le cadre des efforts déployés pour mettre en œuvre/faire progresser le mandat de l'OMPI, les objectifs stratégiques de l'OMPI, le PSMT et les besoins du pays/de la région hôte.

L'équipe chargée de l'évaluation établira d'abord un rapport initial, contenant une description de la méthode d'évaluation et de l'approche méthodologique; des modes de collecte et d'analyse

des données; des principales parties prenantes à consulter; des critères d'évaluation de l'exécution du projet et du programme de travail relatif à l'évaluation.

L'équipe chargée de l'évaluation établira ensuite un premier projet de rapport d'évaluation contenant des observations préliminaires et des recommandations.

Le résultat final de l'évaluation sera un rapport concis, clairement organisé et d'une longueur raisonnable, composé d'un résumé, d'une introduction et d'une brève description des activités menées par chaque bureau extérieur pour mettre en œuvre/faire progresser le mandat de l'OMPI, les objectifs stratégiques de l'OMPI, le PSMT et les besoins des pays/régions, de la méthode d'évaluation utilisée, et des conclusions clairement structurées et fondées, ainsi que des recommandations.

Le chef de l'équipe chargée de l'évaluation devra présenter l'évaluation finale au Comité du programme et budget. (Algérie – "pour examen et suite à donner")

Fédération de Russie – en désaccord avec ce qui précède

[VARIANTE DU PRESIDENT POUR REMPLACER LES PARAGRAPHES 19 ET 20 :

15. Les éléments ci-après sont les résultats attendus de l'évaluation, dans l'ordre séquentiel :

- **Rapport initial : il doit comprendre (notamment les éléments suivants) (Fédération de Russie – supprimer) une grille d'évaluation sur la base (des questions et des critères d'évaluation) (Pakistan – supprimer) du mandat; une analyse des données disponibles; une analyse des (parties prenantes pertinentes) (Fédération de Russie – remplacer par "bénéficiaires pertinents") à consulter au cours de la procédure d'évaluation; et des projets d'instrument pour la collecte et l'analyse des données.**
- **Résultats et conclusions préliminaires : résultant d'un processus complet d'analyse (, de triangulation) (Fédération de Russie – en attente de précisions sémantiques) et de recoupement des données; à présenter (aux États membres) (Algérie, Fédération de Russie – remplacer par "au PBC").**
- **Un rapport d'évaluation intermédiaire mettant en évidence les résultats, conclusions et recommandations stratégiques, à présenter (aux États membres) (Algérie – remplacer par "au PBC").**
- **Le rapport d'évaluation final (incorporant les observations reçues sur le rapport d'évaluation intermédiaire) (États-Unis d'Amérique – supprimer; France – en faveur) à présenter au Comité du programme et budget de l'OMPI]. ("en vue d'une action appropriée du comité" – Pakistan)**

H. Calendrier

21. Certains États membres ont soumis des échéances détaillées pour le calendrier de l'évaluation, mais celles-ci ne sont plus à jour. Il est clair que le calendrier du processus d'évaluation sera déterminé par l'état d'avancement des négociations entre les États membres sur le mandat. Par conséquent, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'établir un calendrier pour l'évaluation. À cet égard, il convient de noter que la trente-quatrième session du Comité du programme et budget de l'OMPI se tiendra du 27 juin au 1^{er} juillet 2022. Il convient également de noter que, conformément à la politique linguistique de l'OMPI, les documents destinés au Comité du programme et budget devront être traduits dans les six langues du système des Nations Unies. En outre, en application de la procédure établie à l'OMPI, les documents devront être soumis au comité au moins deux mois à l'avance.

[VARIANTE DU PRESIDENT :

16. Le comité d'évaluation met à disposition son rapport d'évaluation intermédiaire entre les sessions et présente son rapport d'évaluation final (à la trente-cinquième session du) (président du PBC – supprimer) au PBC en vue pour examen et (en vue d'une action appropriée) (Algérie – remplacer par "suite à donner") (du comité) (Ouganda – supprimer) (Fédération de Russie – "en vue d'une action appropriée du comité" à supprimer).]

[Fin de l'annexe II et du document]